

Contre l'ensemble de la communauté éducative, le gouvernement veut imposer aux écoles un projet qui constitue une véritable régression sociale et culturelle.

- >Les 60 heures de " soutien ", les stages pendant les vacances, signent la **fin annoncée à court terme des RASED.**
 - >**La réduction quantitative du service d'éducation**, les programmes rétrogrades, préfigurent **une école publique à minima.**
 - >Les effectifs ne baissent pas. Les remplaçants sont en nombre insuffisant. Les réunions hors du temps de travail et les exigences administratives se multiplient.
 - >La baisse de la scolarisation en maternelle s'accroît.
 - >La mise en place du service minimum d'accueil est certes une limitation du droit de grève mais elle vise surtout à amener les communes à pallier au manque de remplaçants : **loi n° 2008 790** du 20/08/08 : lorsque l'enseignement est interrompu du fait d'une grève **ou de l'absence imprévisible d'un enseignant, il appartient à la commune de mettre en place un service d'accueil des enfants concernés.**
 - >La disparition de la médecine scolaire est en marche : les bilans infirmiers en CE2, les bilans de grande section ne seront plus réalisés que pour les élèves repérés en difficultés de santé ou sociales. Repérage à effectuer par les enseignants, naturellement.
 - >La loi sur le handicap est appliquée en dépit du bon sens, les MDH ne peuvent pas suivre tous les dossiers avec sérieux et diligence, les enfants perdent des mois, parfois plus d'un an avant de bénéficier d'un enseignement adapté.
 - >Le recrutement au niveau master 2 signifierait la fin programmée des concours et du statut de fonctionnaire.
 - >Les évaluations nationales rendues publiques et la suppression de la carte scolaire seraient les outils de la mise en concurrence des écoles ... encore davantage de disparition de classes et de petites écoles.
- La mise en place du Service Minimum d'Accueil est une limitation du droit de grève.

Contre l'école libérale conservatrice.

Syndicats, chercheurs, instances consultatives, des milliers de Conseils d'Ecole et même d'anciens ministres ont dénoncé la conception mécanique et passéiste des apprentissages contenue dans les nouveaux programmes scolaires. Darcos veut pourtant imposer une normalisation pédagogique qui remet en cause 20 ans de recherches dans les IUFM, les classes et les universités.

La difficulté scolaire n'est pas une marchandise.

En réduisant la semaine scolaire à 4 jours avec des programmes plus chargés, on nie les rythmes de réceptivité et d'attention favorables à l'apprentissage. Les différences risquent de s'accroître encore, au détriment des enfants déjà les plus en difficulté. **Sud éducation a refusé de travailler avec le ministre à la mise en place de cette réforme** qui, à terme, risque de faire la part belle aux officines privées, spécialisées dans le marché du « rattrapage scolaire » Darcos veut traiter la difficulté scolaire le soir après la classe ou durant les vacances, stigmatisant un peu plus les élèves en difficulté. Cette mesure démagogique à l'égard des familles vise à instaurer le système des heures supplémentaires dans les écoles. Elle divise les enseignants et fragilise à court terme les interventions assurées par les réseaux d'aide (RASED) qui devraient être renforcés.

Les élections professionnelles désignent les représentants des personnels qui siègeront face à l'administration pour trois ans dans des instances consultatives départementales (CAPD) académiques (CAPA) et nationales (CAPN).

Les voix obtenues sur les listes nationales déterminent les décharges de service accordées à chaque syndicat. Cela explique l'inflation de listes d'organisations absentes du terrain et des mobilisations. Drainer des voix leur permettra d'avoir quelques permanents totalement déchargés de classe.

Sud éducation dispose de 91 décharges équivalents temps plein pour son fonctionnement local et national ; aucune n'excède un mi-temps.

En commission paritaire, notre présence doit permettre la transparence des règles fixées par l'administration concernant le mouvement des personnels, les déroulements de carrière, l'attribution de stages et de congés de formation... La réduction des moyens, la multiplication des postes à profil et l'augmentation des heures supplémentaires rendent ce contrôle plus difficile. Le rôle des élus est de défendre les personnels face à la hiérarchie.

Ces résultats déterminent la participation aux Comités Techniques Paritaires (CTPD, CTPA, CTPM). L'administration y prononce seule fermetures et ouvertures de postes. Nous y défendons l'école publique et les droits des personnels.

L'enjeu n'est pas d'élire des techniciens de la gestion des carrières, mais de soutenir le syndicalisme auquel nous voulons donner des représentants face à l'administration.